



# Plan Local d'urbanisme intercommunal

## 5.2 Règlement graphique

### 5.2.1 Tullage

#### Plan n°7

Approuvé le 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°1 approuvée le 12 décembre 2023

### ZONES NATURELLES

- N** Secteur naturel et/ou forestier
- Nco** Secteur naturel à protéger en raison de son intérêt écologique
- Nski** Secteur naturel dédié à la pratique du ski
- Nrenr** Secteur naturel dédié à la production d'énergie renouvelable
- Nb** Secteur naturel protégé des rives des plans d'eau de montagne

### ZONES AGRICOLES

- A** Secteur pour le maintien et le développement de l'activité agricole
- Ap** Secteur viticole et espace agricole d'intérêt paysager à protéger en raison de son intérêt écologique
- Aco** Secteur viticole et espace agricole d'intérêt paysager à protéger en raison de son intérêt écologique

### ZONES URBAINES

- U01** Centre-ville d'intérêt patrimonial
- U02** Centre-bourg patrimonial et cœur historique
- U1** Centres-villes et secteurs denses
- U1a** Secteur de grands ensembles
- U2** Secteur d'extension avec habitat récent
- U3** Secteur d'habitat individuel peu dense
- U01** Secteur de hameaux anciens
- U02** Secteur de hameaux récents

### U01

- U01** Bourg patrimonial de montagne
- Ue1** Secteur commercial majeur (ZACOM)
- Ue2** Secteur commercial existant
- Ue3** Secteur économique tertiaire et services
- Ue3a** Secteur économique tertiaire et service - Crémierieux
- Ue3b** Secteur économique tertiaire, service et commerce
- Ue4** Secteur économique industrie
- Ue5** Secteur économique logistique
- Ue6** Secteur économique industrie lourde
- Ue7** Secteur économique mixte
- Ue7b** Secteur économique mixte - Les Granges
- Ue8** Secteur économique artisanat
- U1** Secteur d'équipement ou de loisirs des centralités
- U1a** Secteur d'équipement ou de loisirs des autres communes
- U1b** Secteur d'équipement ou de loisirs de la station 4 saisons
- U1c** Secteur d'équipement ou de loisirs de la station 4 saisons
- U1d** Aire d'accueil des gens du voyage

### ZONES À URBANISER

- AU0** Vocation résidentielle
- AU1** Vocation économique + indice 1 à 8 (cf. zone Ue)

### AU1

- AU1** Vocation équipement et loisirs + indice 1 à 3 (cf. zone U1)
- AU2** Développement résidentiel à moyen terme
- AU3** Développement économique à moyen terme
- AU4** Développement d'équipement à moyen terme
- AU5** Développement résidentiel à très long terme
- AU6** Développement économique à très long terme
- AU7** Développement d'équipement à très long terme

### PRESCRIPTIONS SE SUPERPOSANT AU ZONAGE

Éléments de paysage et éléments du patrimoine bâti à protéger (L151-19)

- Éléments bâtis d'intérêt architectural
- Éléments de petit patrimoine :
  - Activités humaines
  - Eau
  - Religieux
- Vergers, jardins et parcs architecturaux d'intérêt patrimonial
- Muret en pierre / pisé à protéger
- Éléments de paysage et éléments naturels à protéger (L151-23)
- Bande inconstructible de part et d'autre des cours d'eau

### Zone humide

- Vergers, jardins, espaces boisés et parcs participant aux continuités écologiques
- Hais, ripisylves, alignements d'arbres
- Arbres isolés à préserver

### Éléments bâtis pouvant évoluer en zone A et N

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- Périmètre d'implantation des nouvelles constructions
- Bâtiment pouvant changer de destination - création de logement
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'extension pour du logement
- Bâtiment pouvant changer de destination - autre destination

### Éléments de mixité sociale et fonctionnelle en zone urbaine

- Secteur de préservation ou de développement de la diversité commerciale
- Alignements commerciaux à protéger
- Alignements commerciaux à protéger renforcés
- Secteur de mixité sociale
- Périmètre de proximité avec les transports collectifs

### Autres éléments

- Zone inondable
- Orientations d'aménagement et de programmation (A = aménagement ; E = économie ; D = densification ; P = patrimoniale ; R = renouvellement urbain)
- Secteur protégé pour la richesse du sol et du sous-sol
- Emplacement réserve
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Secteur de taille minimale de logement
- Panneaux d'agglomération
- Marge de recul
- Cimetière

